

Compte rendu de la séance du 18 mai 2017

COMMUNE DE COUZOU

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation: 12/05/2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel BOUDOT

Présents : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Anne BAZALGUES, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT, Edith LANDOIS

Représentés: Nadine PENCHENAT-LAUBIE par Daniel BOUDOT

Excusés: Laurent CLAVEL, Claude LAGARDE, Emmanuel ROY DE LACHAISE

Absents:

Secrétaire de séance: Edith LANDOIS

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 avril 2017

- Délibération sur la mise à disposition des voies, rues et places communales à CAUVALDOR
- PLUI-H CAUVALDOR : choix d'une date de rencontre entre les élus de la Commune et le service urbanisme

- Informations diverses

Délibération du conseil :

Délibération classement et déclassement de voirie communale (DE 2017 024)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale en supprimant les voies listées en doublon sur le classement actuel.

Il rappelle la loi 2004-1343 du 9 septembre 2004 dispensant d'enquête publique le classement et le déclassement des voies communales dans la mesure où l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Cette dispense concerne l'intégration et la suppression des voies communales classées suivant le tableau joint en annexe.

Les modifications portent sur :

- Le déclassement de voies et rues classées conformément aux 2 plans et aux 2 tableaux joints en annexes.
- La mise à jour de la longueur des voies et rues classées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré demande la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale suivant indications ci-dessous :

- Supprimer des voies suivantes :
 - . VC 17 de l'ancien tableau : voie de 140 m correspondant à une partie de VC 6
 - . Voie 1 : impasse de 35 m déclassée car pas de revêtement (herbe)
 - . Voie 2 : rue de 202 m correspondant à la D 32, compétence Département
 - . Voies 3, 4 et 5 : rues de 154, 22 et 90 m, correspondant aux voies nommées VC 6 (pour la partie dans le bourg) et de VC 16 à VC 18 dans le nouveau tableau
 - . Places n°1 et 2 : surface totale 1242 m² déclassées car enherbées hors des voies communales

Total des voies communales à caractère de rue à supprimer : 643 ml

Total des places communales à supprimer : 1242 m²

- Renommer les voies suivantes :

- . Voie 6 : à renommer VC 19, dite impasse du Coustalou

La longueur totale de la voirie communale, rues et centre bourg est synthétisée ainsi :

	Délibérations des 05/06/2002 et 30/08/2013	Délibération du 17/03/2016	Délibération du 18/05/2017	Total
voies communales à caractère de rues et centre bourg	15 365 ml (VC) + 517 ml (rues)	335 ml (VC)	- 643 ml (VC + rues)	15 574 ml
Places communales sans caractère de rue	1242 m ²		- 1242 m ²	0 m ²

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

PLUI-H :

La responsable du bureau d'études et un technicien de l'urbanisme de CAUVALDOR viendront le 31 mai 2017 à partir de 16h00 pour une durée d'audition d'environ 1h30. Les Conseillers sont bien sûr conviés à cet échange qui leur permettra d'appréhender les particularités de Couzou. Sur la nécessité de participer à cette réunion alors que nous avons fait le choix de partir sur le Causse, Monsieur le Maire fait remarquer que jusqu'à notre départ effectif nous sommes toujours dans CAUVALDOR et qu'il n'est pas inutile de réfléchir sur notre urbanisme même si nous devons basculer vers une autre communauté.

Informations diverses :

- Anne-Marie DELPECH est toujours en arrêt maladie. Elle est remplacée depuis le mois de décembre 2016 par Marie Pierre PABLO. Cette dernière part pour 5 mois (du 1^{er} juin au 31 octobre) dans une Mairie proche de Cahors en partie pour sa formation. Ensuite elle reviendra sur Couzou. Nous avons eu (avec la commune de Carlucet) des difficultés pour trouver quelqu'un de disponible pour le remplacement, compétent et dans le secteur géographique. Monsieur le Maire a recruté pour cette période une autre secrétaire, Elisabeth GOULOUMES. Compte tenu de ses disponibilités elle viendra le mercredi toute la journée. Ce changement de permanence sera indiqué et une information sera diffusée auprès de tous (internet et boîtes aux lettres). Comme aujourd'hui, en cas de besoin hors de ces horaires, le Maire pourra être joint par téléphone.
- Carte communale. Le commissaire enquêteur a été désigné, il s'agit de Mme Suzanne MAURE. Rendez-vous est pris avec elle pour le 19 mai 2017 à 11h00. L'enquête publique débutera le 28 juin 2017 et durera jusqu'au 28 juillet 2017. Il conviendra de fixer les dates des 5 permanences pendant lesquelles les documents seront consultables directement en Mairie. Une adresse mail dédiée sera créée pour formuler des demandes.
- La CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) a émis un avis favorable, sans observations particulières, sur le projet de carte communale quant à l'agriculture. Le Conseil communautaire dans sa séance du 15 mai 2017 a délibéré favorablement pour notre projet de révision. En ce qui concerne le règlement financier de l'étude, CAUVALDOR prendrait à sa charge environ 25% de l'ensemble. Nous serions exonérés du paiement de cette partie (environ 2500€).

- Ecoles. Lors de la réunion du 25 avril 2017, le Maire de Gramat nous a transmis les nouveaux tarifs à acquitter pour l'année scolaire en cours 2016/2017. Le retard pour la transmission de ces données nous posera des problèmes car le vote du budget avait déjà eu lieu à réception. Il nous faudra arbitrer. Pour 2017 les sommes appelées par élève sont les suivantes : primaire 687.24€ + 28% (contre 493.27€ en 2015), maternelle 1844.78€ + 14% (contre 1589.15€ en 2015). La baisse des effectifs globaux, -5% en primaire et -10% en maternelle, n'explique qu'en partie cette hausse. La somme totale à verser est augmentée globalement de 10%. Malgré nos demandes depuis 3 années, aucune concertation en amont sur la gestion des écoles par les communes concernées n'a été organisée, encore moins notre participation. La « gestion » des écoles n'est pas étudiée correctement. La baisse significative des effectifs connue, il aurait été normal de comprimer notamment la charge de personnel. Il n'en a rien été. Au contraire, elle a augmenté de 30%. Le problème ira en s'amplifiant. Une intervention auprès de la Préfecture sera sollicitée pour avoir enfin des explications cohérentes.
- FDEL. Le calage de l'enfouissement de Poudurac est fait. Les conventions à signer pour les raccordements ont été envoyées aux personnes concernées.
- SAEP (Syndicat d'Aduction d'Eau Potable). Le syndicat des eaux a été averti par courrier qu'il devait contacter la FDEL afin de se concerter avec eux pour la modification du réseau (tranchées plus larges). Suite à la réponse de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) sur notre carte communale, nous signalant que la zone de captage du « Font del Pito » n'est pas encore protégée, mais que la protection sera à prévoir. L'extension d'urbanisation sur cette zone pourrait donc être compromise. Un rapport hydrogéologique a été réalisé et Monsieur le Maire en avait demandé une copie, non reçue à ce jour.
- Villes et villages étoilés. Nous avons eu nos étoiles en 2011 et devons de nouveau transmettre nos consommations et fournir les données « éclairage public » de 2016. A priori la charte de limitation de l'éclairage nocturne signée la même année n'avait pas été transmise... En listant les points lumineux et les consommations sur la période, il est apparu que les étendues des plages d'éclairage n'étaient pas cohérentes avec ce qui était pratique. Il en ressort que tous les éclairages rénovés sont munis d'ampoules de 100W. Seuls les derniers lampadaires remplacés fin 2016 ont des ampoules de 70W. La FDEL a été interpellée pour comprendre cette situation. A l'époque du lancement des opérations, c'est une solution d'économie qui avait été retenue. Demande a été faite pour modifier la puissance des ampoules (de 100 à 70W). Pour ce faire, les ballasts devront être changés. Du fait du transfert de compétence, la prise en charge de la FDEL devrait avoisiner les 50%. A suivre.
- Maison Bouscarel. Le coût des travaux à réaliser est estimé à 156000€ HT, plus les frais d'étude. Les frais facturés pour cette estimation s'élèvent à 1060€. Le projet est peut-être cohérent, mais ce n'est pas ce que nous escomptions. Pour pouvoir faire baisser ce coût, il faudrait passer beaucoup de temps à la recherche de solutions moins

onéreuses. Une des solutions pourrait être de contacter directement une entreprise de gros œuvre afin d'obtenir un projet à la carte. La vente de la maison a de nouveau été évoquée, mais le prix de vente risquerait de ne pas permettre de couvrir les frais engendrés par l'achat. Certains conseillers demandent de mettre une annonce en ligne afin de se faire une idée des possibilités (en partant sur un prix de vente de 35000€). Sur l'estimation réalisée en 2016 à 30000€, il y avait peut-être un acquéreur. Actuellement, selon certains conseillers, le marché serait encore très bas. Monsieur le Maire fait part de son souci de mettre en vente un bien acquis de 60000€ (auxquels il faut ajouter des frais notariaux, des frais d'emprunt, et les aides apportées par le département et la région pour la rénovation...) pour le céder à peine pour la moitié de son prix de base. Si ce choix est retenu, contact sera pris avec les services fiscaux pour leur expliquer la démarche et avoir leur aval avant toute validation officielle.

- Appartement. Lorsque le locataire partira, il sera nécessaire de réaliser des travaux de rénovation lourde : redistribution des pièces, réaménagement et isolation de l'ensemble. Nous devons réfléchir dès maintenant à ce projet afin de pouvoir être prêts lorsque le logement sera libéré. Des aides importantes sont allouées pour ces améliorations, cependant, il faudra prévoir ces démarches suffisamment en amont pour respecter les délais nécessaires à l'instruction des demandes.
- Dossier Foulastré. M. Foulastré avait été plusieurs fois contacté pour l'informer des risques d'accident liés à l'accès à sa maison inoccupée située entre la croix et le monument aux morts. Dernièrement, il a repris contact avec la Mairie pour indiquer son intention de vendre cette maison. Monsieur le Maire lui a confirmé que la Commune pourrait envisager l'acquisition de ce bien, sous réserve que le montant demandé soit raisonnable. Pour Couzou, ce lieu pourrait permettre de créer un abri fermé pour stocker du matériel et un espace ouvert pour installer des conteneurs à ordures. Cependant, la démolition rendue obligatoire, compte tenu de l'état de la maison, représenterait un coût important. Monsieur le Maire est chargé de faire réaliser une estimation de ce travail, puis de reprendre contact avec le propriétaire pour négocier un prix.
- SYDED. Les communes ou les comités des fêtes, organisant des manifestations, peuvent s'engager pour minimiser les déchets en triant de façon organisée. Pour ce faire, ils peuvent s'appuyer sur une charte existante et le SYDED peut aider à l'organisation par le biais de prêt ou d'achat de matériel (document et plaquette transmis).
- Economies d'énergie. Le Conseil Départemental a remis des plaquettes informatives (exemplaire donné en séance) sur le programme « habiter mieux » encourageant les propriétaires ou les locataires à faire des économies d'énergie, avec des aides conséquentes suivant les revenus, par le biais d'entreprises qualifiées. Cette

information/publication sera mise sur le site et affichée sur les panneaux de la commune.

- Cimetière. Un logiciel de gestion a été acquis et il convient maintenant d'y entrer les renseignements relatifs aux concessions. Certaines données ont été pourvues, mais un nombre important de renseignements viendront du dépouillement d'anciens documents. Une personne de notre prestataire de services doit venir à Couzou début juin 2017 pour mettre en place le logiciel. Pour être prêts, il est convenu de réunir les membres de la commission « cimetière ». le lundi 22 mai au matin. Au programme : tri, numérisation et enregistrement des données.
- Columbarium. En début d'année, la commune avait été avertie de son éligibilité à la DETR pour le columbarium, mais nous n'avons pas la certitude que notre dossier sera retenu. Monsieur le Maire a d'ores et déjà passé commande de l'équipement car nous ne connaissons pas le délai de réponse de la part de l'état.
- Animation astronomie. La soirée consacrée au ciel et à l'astronomie à Couzou est fixée au 29 juillet 2017. Le schéma et le déroulé pour l'organisation doivent nous être transmis par le Club Astronomique de Gramat. Le nombre de personnes à accueillir sera limité afin de pouvoir profiter pleinement de la séance.
- Elections législatives. Elles se dérouleront les 11 et 18 juin 2017. Fermeture des bureaux à 18h00. Le tableau des permanences est commencé, il sera complété dans les meilleurs délais.
- Visite de Couzou le 13 mai 2017. Accompagnement par le CAUE, le Parc naturel régional des Causses du Quercy et le Pays d'art et d'histoire de la vallée de la Dordogne. Plus d'une soixantaine de personnes étaient au rendez-vous pour écouter et suivre les explications. Du très beau temps, juste ce qu'il fallait pour la déambulation. A l'issue de la visite, des rafraîchissements (bienvenus) ont été servis en Mairie. Cette visite sera peut-être à reconduire une autre année ?
- Leclerc. Opération nettoyons la nature du 22 au 24 septembre 2017. Inscriptions possibles auprès du supermarché.
- Taxes de séjour. Les tarifs sont arrivés en Mairie, avec la classification des points concernés. Ces renseignements seront publiés sur le site de la Commune.
- Défense des gares de Gramat et de Rocamadour/Padirac. On apprend non seulement que, dans le Lot, des fermetures sont prévues pour certaines gares en période estivale, mais aussi des fermetures définitives pour d'autres. L'information avait été transmise par mail. Rassemblement le samedi 20 mai 2017 à 15h00 devant la gare de Gramat.

- Communauté de communes du Causse de Labastide Murat. Un courrier a été adressé aux maires concernés par le futur périmètre pour les inviter à une réunion de travail le 23 juin 2017 à 21h00 à Labastide Murat-Cœur de Causse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00 et la date du prochain conseil municipal est fixée au 22 juin 2017.

LISTE DE PRESENCE
Réunion du 18/05/2017

Date de la convocation: 12/05/2017

NOM	FONCTION	SIGNATURE
BOUDOT Daniel	Maire	
PEYRONNENC Odette	Adjointe Au Maire	
PENCHENAT-LAUBIE Nadine	Adjointe Au Maire	Représentée par BOUDOT Daniel
RIVIERE Sandrine	Adjointe Au Maire	
BAPTISTE Nadine	Conseillère Municipale	
BAZALGUES Anne	Conseillère Municipale	
CLAVEL Laurent	Conseiller Municipal	Excusé
DENIMAL-CLIN/BONNEFONT Christine	Conseillère Municipale	
LAGARDE Claude	Conseiller Municipal	Excusé
LANDOIS Edith	Conseillère Municipale	
ROY DE LACHAISE Emmanuel	Conseiller Municipal	Excusé